



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue à la salle du conseil municipal, le 16 août 2022 à 18 h 30 à laquelle étaient présents et formant quorum :

Étaient présents:

Monsieur Robert Pufahl, maire
Monsieur René Darveau, conseiller du district numéro 2
Monsieur Guy Burelle, conseiller du district numéro 4, maire suppléant
Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 5
Monsieur Guy Cloutier, conseiller du district numéro 6

Étaient absents:

Monsieur Alain Laferrière, conseiller du district numéro 1
Monsieur Gaétan Bayeur, conseiller du district numéro 3

Assiste également à la séance: monsieur Réjean Marsolais, greffier et adjoint à la direction générale qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 AOÛT 2022

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

1. Ouverture de la séance
2. ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'UTILISATION DES OUVRAGES ET À LA FOURNITURE D'EAU POTABLE – Sainte-Élisabeth
3. Formation – Achat d'une banque d'heures – DCA Comptables
4. Prix des Bibliothèques publiques du Québec
5. La reconnaissance d'un paysage humanisé dans les îles de Berthier
6. Autre(s) sujet(s) – S'il y a lieu
7. Période de questions
8. Clôture et levée de la séance

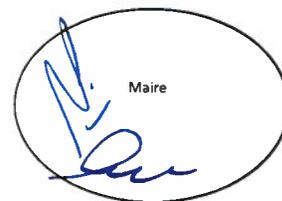
Ouverture de la séance

Tous les membres présents déclarent avoir reçu avis spécial de convocation.

Monsieur le maire Robert Pufahl, constate le quorum à 18 h 30, déclare la séance ouverte.

2022.08.148 **ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'UTILISATION DES OUVRAGES ET À LA FOURNITURE D'EAU POTABLE – Sainte-Élisabeth**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Élisabeth et la Municipalité de Sainte-



Geneviève-de-Berthier sont voisines et une conduite d'alimentation en eau potable provenant de l'aqueduc municipal de la Municipalité de Sainte-Élisabeth traverse la limite territoriale pour s'étendre sur les deux municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Élisabeth et la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier sont chacune propriétaire de la portion de la conduite se trouvant à l'intérieur des limites de leur territoire respectif ;

Il est proposé par le conseiller René Darveau
Appuyé par le conseiller Guy Burelle
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise le maire et le greffier et adjoint à la direction générale à signer, pour et au nom de la municipalité, l'**ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'UTILISATION DES OUVRAGES ET À LA FOURNITURE D'EAU POTABLE –SAINTE-ÉLISABETH.**

Que les adresses desservies par la Municipalité de Sainte-Élisabeth sont les suivantes, à savoir :

Rang de la Rivière-Bayonne Nord	1380 → 661
Rang de la Rivière-Bayonne Sud	1313 → 841
Chemin Robillard	2001 → 2041
Rang des Cascades	201 → 826

Que le texte de l'entente fait partie intégrante de la présente résolution

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2022.07.149 Formation – Achat d'une banque d'heures – DCA Comptable professionnel Agréé inc.

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle
Appuyé par le conseiller Guy Cloutier
Et résolu :

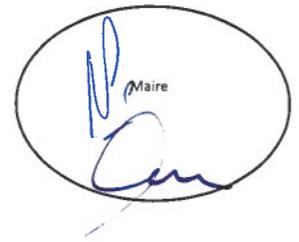
Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte l'offre de services présentée par la firme DCA Comptable Professionnel Agréé inc. pour l'achat d'une banque d'heures (70) pour assistance comptable au montant de 7 700 \$ (plus taxes applicables)

Que l'offre de services en date du 3 août 2022 fait partie intégrante de la présente résolution.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2022.08.150 Prix des Bibliothèques publiques du Québec

Il est proposé par le conseiller Guy Cloutier
Appuyé par le conseiller Guy Burelle
Et résolu :



De prendre des informations concernant le "Prix de bibliothèques publiques du Québec " quant au dépôt de la candidature de la municipalité.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

RÉSOLUTION D'APPUI POUR LA RECONNAISSANCE DU TERRITOIRE COMME PAYSAGE HUMANISÉ

Déjà adoptée

Période de questions

Aucune question n'a été présentée.

2022.08.151 Clôture et levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Léo Soulières
Appuyé par le conseiller René Darveau
Et résolu :

De clore et de lever cette séance.
Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.


Robert Pufahl,
Maire


Réjean Marsolais
Greffier et adjoint à la direction générale

« Je, Robert Pufahl, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »


Robert Pufahl,
Maire

